

L'Écho de Saint-François

Garant
balaie l'hiver
p.5



FÉVRIER 2015

DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

VOL. 23 N° 3



Internationaux de traîneau à chiens

**Le Parc des Appalaches
en relève** p. 9



534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-2177
courrier électronique: echosf@videotron.ca

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13 février 2015.**

ADMINISTRATEURS

Réjean Pellertin	Président	259-7623
Raynald Laflamme	Vice-président	717-2659
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Jean Dominique Rousseau	472-0665
Sylvie Allaire	472-0559
Lorraine Lamonde	259-2433

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Nicole L. Couture

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Sylvie Allaire

Photographe

Jean Rousseau

Abonnement

Réjean Pellerin

Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

Impression

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*
**Culture
et Communications**

Québec 

Journal réalisé
St-F bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
1/4 page	55,00\$	355,00\$
1/2 page	95,00\$	595,00\$
1 page	115,00\$	1060,00\$
Bandeau 1 ^{re}	115,00\$	1060,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	85,00	635,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François.

Tirage: 725 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



À tous nos collaborateurs

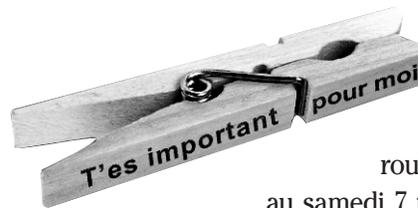
Il nous fait plaisir d'accueillir de plus en plus de collaborateurs qui par leurs centres d'intérêts enrichissent les contenus du journal. Afin de bien desservir chacun et chacune de vous, il vous est demandé de respecter la date de tombé des textes inscrite en page 2 de chaque édition. Votre collaboration nous est précieuse. *Bonne lecture!*

SOMMAIRE

Les enfants découvrent un autre chemin: celui de l'espérance et de la joie.....	4
Garant innove...une fois de plus: Un balai à neige anti-égratignures!.....	5
Fiers de notre Église.....	6
Des pièces anciennes d'artisanat ont retenu l'attention.....	7
LA FADOQ vous convie à son dîner des coeurs.....	8
Merci aux automobilistes.....	8
Le Parc des Appalaches reprend les rênes des Internationaux de traîneau à chiens.....	9
Prochaine réunion des Fermières.....	9
La qualité des services, une priorité au CSSS de Montmagny-L'Islet.....	10
Maigrir? Pour une décision éclairée.....	11
Une visite virtuelle pour découvrir la bibliothèque municipale de Montmagny.....	13
La chronique du pompier: Le chauffage au bois.....	14
La carte FADOQ vous offre plusieurs rabais.....	15
Sont retournées vers le Père.....	15
Paniers de Noël: Merci pour votre générosité.....	16
Francoière: Les activités sont reprises.....	16
La Boucle Vidéotron 2015 à Montmagny: Le cap des 2 000 inscriptions est franchi!....	17
Francoière: Compétition de Volley-Ball.....	17
de bric et de Broc.....	18-19
Cueillette de bouteilles: 26 900 contenants vides remplissent les coffres.....	20
Francoière: Le Festival des petites joues rouges.....	20
Francoière: Entrevue avec Mathieu Boucher.....	20
Pensée positive.....	21
Sudoku.....	21
Mot caché.....	21
Soutenez votre journal.....	23
L'Écho municipal.....	12 pages

La prévention du suicide

Croire, s'engager, changer



La 25^e Semaine nationale de prévention du suicide se déroule du dimanche 1er

au samedi 7 février 2015. Ayant pour thème «T'es important pour nous. Le

suicide n'est pas une option.», cet événement est un moment fort de sensibilisation et de mobilisation à travers le Québec.

En ce mois de l'amour, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Montmagny-L'Islet) vous invite à poursuivre cette amorce de réflexion pour promouvoir la cause en assistant à l'un de ses déjeuners conférences de février. Nous vous attendons en grand nombre!

À Montmagny

Le déjeuner aura lieu le mardi 10 février à 9 heures au Restaurant Normandin, 25 rue Taché Est à Montmagny. Les participants doivent réserver auprès de Madame Rose Pomerleau au 418-247-0033 ou sans frais au 1 877 948-2333. ☎

Source: Annette Bélanger, vice-présidente AQDR Montmagny-L'Islet

Cher, mais pas tant que ça!

(R.L.) Une erreur de chiffre a fait grimper le coût de la desserte en eau potable de l'ancien presbytère à 120 000\$ alors que le lecteur aurait dû lire 12 000\$ dans l'article Un premier exercice financier plus serré que prévu publié en page 7 de l'édition de janvier. ☎

118 • 291 • 0056

Transport Adapté
« Vieux Quai »

C'est pour vous, pensez-y!
418 • 291 • 0056

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 234-1893
1 866 774-1893
nmorin-cds@assnat.qc.ca

Les enfants découvrent un autre chemin: celui de l'espérance et de la joie

Le temps des fêtes est déjà révolu. Mais nous nous sommes attardées à parler de la belle fête de l'Épiphanie avec les enfants. Nous leur avons parlé des 3 Rois mages et de leurs cadeaux, bien sûr, mais nous nous sommes plutôt attardées sur ce qu'ils venaient chercher et sur ce qu'ils y ont trouvé... ainsi sur ce que les enfants pouvaient y trouver...

L'Épiphanie veut dire que Dieu veut se faire connaître (se manifester) à chacun de nous. Lorsque les mages sont entrés dans la pauvre étable, non dans un château, ces hommes riches se sont prosternés alors et ils ont adoré. Ils ont su reconnaître en cet enfant ce qui leur manquait, car en lui, il y a Dieu... En lui, Dieu règne. «Ils éprouvèrent une grande joie!» Celui qui les a guidés au-dehors par une étoile a répandu sa lumière au secret de leur coeur. Dieu se manifeste encore aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il se révèle à ceux et celles qui le cherchent. Puis, par sa rencontre, nous sommes repartis comme les rois mages «par un autre chemin», celui de l'espérance et de la joie! ☺

Source : Fabienne Blais
Comité pastoral

The advertisement features a blue snow shovel in the foreground, partially buried in snow. The background shows a snowy outdoor scene with buildings and trees. The Garant logo, a black diamond shape with a red maple leaf and the word 'Garant' in white, is prominently displayed. Below the logo, the text reads 'Making your job easier™' and 'On vous facilite la tâche™'. At the bottom right, the website 'www.garant.com' is listed.

Garant[®]

Making your job easier[™]
On vous facilite la tâche[™]

www.garant.com

Garant innove...une fois de plus

Un balai à neige anti-égratignures!

La compagnie Garant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud lance un tout nouveau balai à neige qui, grâce à sa tête en EVA, n'égratignera pas votre véhicule. L'EVA (éthylène-acétate de vinyle) est à la base de cette innovation. Sa résistance et sa souplesse en font un matériau idéal pour déblayer la neige efficacement tout en protégeant les véhicules.

«Selon les résultats de tests effectués entre un balai en EVA et un balai à neige avec des poils, nous avons pu conclure que le balai en EVA est dix fois moins abrasif. Nous sommes très fiers de cette innovation! Cela s'inscrit dans la mission de Garant, soit d'offrir des produits de qualité qui faciliteront les tâches quotidiennes des consommateurs», affirme Laurence Grenier, chef de produit.

Une innovation québécoise

Le balai de Garant, fabriqué au Québec, se distingue par sa durabilité, sa robustesse et son efficacité.

Contrairement aux balais à poils traditionnels qui emprisonnent la neige, la tête en EVA permet d'enlever rapidement les accumulations sur les véhicules. La tête du balai multi-surfaces a été spécialement conçue afin de déneiger les endroits plus difficiles tels que les rétroviseurs et les essuie-glaces.

Le manche en aluminium assure une grande durabilité au produit. De forme elliptique, celui-ci garantit une meilleure prise, en plus d'être deux fois plus résistant qu'un manche rond.



Le grattoir, situé à l'extrémité de la tête, a deux fonctions. Le premier côté possède des dents qui permettent de briser plus facilement la glace. Le deuxième côté, droit et large, permet de déblayer rapidement la neige et la glace. Le grattoir, en polycarbonate, résiste au froid et aux impacts.

«Les clients adopteront notre produit pour son approche innovatrice, pour la protection qu'il offre à leur véhicule ainsi que la facilité que les consommateurs auront à le manipuler», affirme Laurence Grenier.

Le produit est offert en deux formats, soit un balai de 71 cm (28 po.) à 15,99 \$ et de 91 cm (36 po.) à 19,99 \$. Un grattoir est aussi offert au prix de 3,99 \$. Disponible chez Canadian Tire.

À propos de Garant

Plus grand fabricant canadien d'outils de construction, de jardinage et de déneigement, Garant compte 115 ans de savoir-faire. L'innovation fait partie de «l'ADN de l'entreprise»; c'est pourquoi une équipe d'une trentaine de personnes travaille quotidiennement à développer de nouveaux produits, notamment pour affronter les intempéries de l'hiver. Chef de file dans le commerce de détail, Garant facilite la vie des gens depuis des décennies grâce à ses innovations. Pour en apprendre davantage, visitez le www.garant.com.

Source: Chantale Baar, attachée de presse Garant



Etes-vous prêts
pour le temps des sucres !
Ne manquez pas nos spéciaux !



St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

St-Damien
35, rue St-Jean
789-2477



Fiers de notre Église



Le temps des fêtes est déjà chose du passé, mais le Comité de liturgie veut remercier l'abbé Jacques Simard de s'être déplacé pour présider notre messe de Noël; notre chorale avec Nathalie et Marie-Ève pour leurs beaux chants, ce qui fut apprécié par beaucoup de gens; la garde paroissiale; nos jeunes et toutes les personnes qui ont participé de quelque façon que ce soit à faire de cette célébration un beau succès. Des remerciements sont aussi adressés à toutes les personnes qui ont réalisé de belles décorations, que ce soit à l'extérieur comme à l'intérieur. Nous pouvons être fiers de notre Église et de nos bénévoles. ☺

Source: Nicole Gendron
Comité de liturgie



Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



POSTE DE TRÉSORIER À COMBLER

L'Écho de Saint-François recherche une personne bénévole compétente et dynamique pour assumer le poste de trésorier au sein de son organisation à but non lucratif.

Exigence

- ◀ L'expérience du domaine de l'administration constitue un très sérieux atout, peu importe le niveau acquis de formation.

Compétences recherchées

- ◀ Compréhension des finances et de l'administration en général;
- ◀ Habiletés certaines en informatique, dont Word et Microsoft Excel;
- ◀ Connaissance et expérience du logiciel de comptabilité SAGE 50 (Simple comptable) constitue un sérieux un atout.

En outre de ce qui précède, la personne recherchée doit avoir de l'entregent, démontrer de la courtoisie et un bon jugement, être capable d'une grande discrétion et de loyauté envers l'organisme, être disponible et polyvalent.

Les tâches suivantes incombent au trésorier et s'ajoutent à ses tâches d'administrateur bénévole :

- ◀ A la garde des biens de l'organisme et de son système comptable qu'il administre suivant les directives du conseil d'administration;
- ◀ Rend un compte rendu financier à chaque réunion du conseil d'administration et un bilan complet à l'assemblée générale annuelle;
- ◀ Assume la responsabilité de la bonne gestion des affaires financières de la corporation;
- ◀ Signe pour toutes les dépenses de l'organisme et émet les chèques;
- ◀ Signe les documents financiers au nom du conseil d'administration;
- ◀ Tient à jour le dossier de l'organisme auprès de l'IGIF et en effectue le paiement annuel;
- ◀ Doit s'acquitter des différents mandats qui lui sont confiés ou dont il a pris la responsabilité;
- ◀ S'assure de l'exactitude et de la conformité de tous les rapports inhérents aux différents mandats dont il a la responsabilité et présente ceux-ci au conseil d'administration dans les délais demandés;
- ◀ Prépare et rassemble les documents pour la vérification annuelle;
- ◀ Établi les prévisions budgétaires en vue de leur adoption par le conseil d'administration;

Avantages

Valorisation de son implication bénévole au sein de la communauté par sa participation:

- ◀ À une équipe de bénévoles dynamique qui a à cœur le développement de sa communauté;
- ◀ Au Souper des bénévoles de la Municipalité de Saint-François;
- ◀ Au Souper de Noël du conseil d'administration de *L'Écho de Saint-François*;
- ◀ Au Congrès annuel de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ) ;
- ◀ Aux formations régionales données par l'AMECQ à ses journaux membres.

Les personnes intéressées doivent acheminer une lettre d'intérêt à:

Madame Nicole L. Couture, secrétaire, *L'Écho de St-François*
534, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0.

Des pièces anciennes d'artisanat ont retenu l'attention



Les Fermières de Saint-François ont répondu à l'invitation de leur cercle en apportant des pièces anciennes d'artisanat textile. Ces pièces d'exposition ont été présentées à la réunion du 13 janvier et ont été retenues pour une exposition qui sera tenue lors de la Journée de la culture.

Des fermières engagées dans la transmission des savoirs

L'année 2015 marque le 88e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-François qui a vu le jour sous l'impulsion d'une dame engagée à mobiliser les femmes autour d'un objectif de partage des savoir-faire des arts culinaires et textiles, la fondatrice Madame Cléophore Lamonde. Les fermières profiteront de cette année anniversaire pour faire savoir aux plus jeunes qu'elles sont toujours engagées plus que jamais à transmettre leur savoir.



Fête des Rois

Les Fermières ont couronné une reine à la fête des Rois en la personne de Madame **Mireille Fournier**. Un honneur qu'a accepté avec beaucoup de joie cette ancienne présidente qui a été dévouée pendant de nombreuses années à son cercle où elle est toujours active.

Des confections artisanales à vendre

Monique Fiset vous informe que des confections artisanales réalisées par des dames fermières, telles que des lavettes à vaisselle, des pantoufles et des chaussons sont à vendre. Pour vous en procurer, vous composez le 418-259-7645.

Source: Monique Fiset
Cercle de fermières de Saint-François



Tél. Resto: 418-259-7704

UN RESTO

- Qui offre:
- Déjeuners jusqu'à midi
 - Commandes pour emporter
 - Des menus du jour
 - Une salle jusqu'à 50 personnes

L'ARRÊT-STOP, c'est



OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H
200, route St-François, Berthier-sur-Mer

UN DÉPANNEUR

OÙ ON PEUT:

- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin



Tél. Dép. : 418-259-7515

LA FADOQ vous convie à son dîner des coeurs

Le club FADOQ de Saint-François convie ses membres à la Fête de la Saint-Valentin le mercredi 11 février pour 11 heures au restaurant L'Arrêt Stop. Le coût du repas est de 10\$. Les personnes doivent réserver avant le 9 février à l'un des numéros suivants : 418-259-7866 ou 418-259-2023. Nous serons heureux de tous vous retrouver pour cette fête des coeurs. ☺

Source : Lorraine Lamonde
Club FADOQ Saint-François

Merci aux automobilistes

Si vous saviez comme c'est apprécié! Je suis joggeuse et je dis merci aux automobilistes qui ont la délicatesse de dévier légèrement ou beaucoup de leur voie à la vue d'une personne sur la route. Ce geste évite les éclaboussements et réduit la force de ces rafales (poids lourds) qui nous font reculer malgré nous. Merci pour votre gentillesse. Si vous saviez comme c'est apprécié. ☺

Léna Tremblay
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud



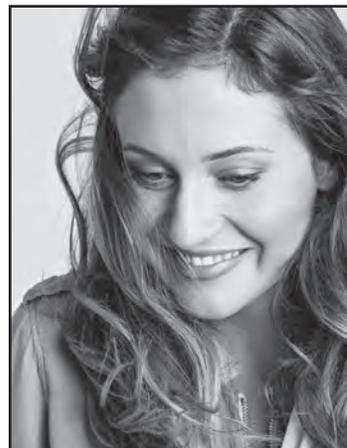
Autobus L.S.B.C. inc.
ÉCOLIERS

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslbc@videotron.ca



GARAGESERVICES
Mario Tech inc
MARIO THÉBERGE
propriétaire
2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

Spécialité **VOLKS**
Mécanique générale




Demandez une soumission

Montmagny
Saint-Jean-Port-Joli | Saint-Pamphile
418 248-7940
— 1 888 265-7940 —

PROMUTUEL ASSURANCE

DEPUIS 1852 | PROMUTUELASSURANCE.CA

OFFRE D'EMPLOI Responsable de l'entretien paysager



Le comité d'embellissement est à la recherche d'une personne responsable de l'entretien des aménagements paysagers municipaux d'avril à octobre (nettoyage, taille, plantation, arrosage, désherbage, etc.).

Il s'agit d'un emploi rémunéré par la Municipalité. La candidate ou le candidat doit être majeur, avoir de l'expérience dans le domaine de l'horticulture, être autonome et posséder un véhicule pouvant transporter le matériel requis pour le travail.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418-259-7228, poste 201.



Le Parc des Appalaches reprend les rênes des Internationaux de traîneau à chiens du Canada

Cette année, l'équipe du Parc des Appalaches reprend les rênes des Internationaux de traîneau à chiens du Canada de la rivière Daaquam qui en seront à leur 10e présentation. Pour souligner comme il se doit cette édition marquante, de belles nouveautés s'ajouteront à la programmation de l'évènement qui se tiendra les 7 et 8 mars prochain, à Saint-Just-de-Bretenières.

On se rappellera que les neuf premières éditions avaient été organisées par la Corporation de développement de la rivière Daaquam, mais qu'en raison de l'importante charge de travail et de l'envergure de l'évènement, l'équipe du Parc a pris le relais.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour dévoiler tous les détails entourant cette compétition sportive très attendue, on peut d'ores et déjà affirmer que plus d'une centaine de mushers et leurs chiens seront au rendez-vous, et qu'une place de choix sera faite aux familles. Contrairement à l'an dernier, ces dernières auront notamment la chance d'accéder gratuitement au site pour s'adonner à de nombreuses activités hivernales telles que la promenade en traîneau à chiens, la pêche blanche, le patinage et la raquette. Elles pourront également prendre part à des olympiades et découvrir les nombreux exposants qui seront présents sur place.



La programmation officielle de cet évènement d'envergure mondiale sera dévoilée au cours des prochaines semaines, mais d'ici là, la population de la région et des environs est invitée à mettre les 7 et 8 mars à son agenda.

Source: **Émilie Laurendeau**
Communications régionales Montmagny

Prochaine réunion des Fermières

Le Cercle de fermières de Saint-François convie ses membres à leur réunion du mardi 10 février à 13h30 au local habituel de la Maison de la paroisse. Les fermières y souligneront la Saint-Valentin avec une surprise. Bienvenue à vous.

Source: Cercle de fermières de Saint-François

Lucie Lachance
NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 3A0

Téléphone : 418 259-1300
Télec. : 418 259-2101
Llachance@notarius.net

PHILIAS BLAIS & FILS INC.
www.philiasblais.com
R.B.Q.: 8264-0913-12

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DÉNEIGEMENT
- TRANSPORT
- ÉPANDAGE

Installation septique

Tél.: 418-259-7841
Prop.: Jacques Blais

218, Rivière-du-Sud, Saint-François, Montmagny, Québec G0R 3A0

Récupération JB
218, Rivière-du-Sud,
Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Jacques Blais, Propriétaire

Tél.: 418-259-7841

Location de mini-conteneurs
10, 15 et 20 verges

La qualité des services, une priorité au CSSS de Montmagny-L'Islet

Centre de santé et de services sociaux
de Montmagny-L'Islet



La satisfaction des usagers est importante au CSSS de Montmagny-L'Islet. Un processus est en place pour s'assurer de la qualité des services offerts dans les CLSC et centres d'hébergement du territoire ainsi qu'à l'Hôpital de Montmagny.

Le traitement des plaintes constitue une occasion d'améliorer la qualité des services et des soins. Ainsi, si vous sentez que vos droits n'ont pas été respectés, n'hésitez pas à en discuter avec l'intervenant ou le coordonnateur du service, car ils sont les premiers responsables de votre bien-être. Vous pouvez aussi contacter la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services



La commissaire, madame Linda Paradis traite les plaintes de façon confidentielle. Son travail consiste également à promouvoir la qualité des services et s'assurer du respect de vos droits. Il est possible de la joindre par téléphone au 418

248-0639 poste 5199, par écrit ou en personne au 22, avenue Côté à Montmagny. Dans le cas d'une plainte écrite, un formulaire est disponible à la réception des CLSC, des centres d'hébergement et à l'Hôpital de Montmagny. Une version électronique peut être téléchargée dans la section documentation du cssml.qc.ca.

Si vous avez des interrogations sur vos droits ou si une situation vous préoccupe, n'hésitez pas à la contacter. ☎

Source: Mireille Gaudreau, agente d'information
CSSS de Montmagny-L'Islet

Résidence **Au fil du Temps** Pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes

Nombreux services
Séjour longue durée ou convalescence

Diane Cadieux
infirmière-proprétaire

42, boul. Blais Est, Berthier-sur-Mer
418 • 259 • 7282
residenceaufildutemps@videotron.ca

à un poil près
Tonte et toilettage Les « chatmedis »
253, chemin St-François Est avant-midis
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
(418) 259-2732

Nos samedis avant-midis,
sont maintenant exclusivement
réservés à la tonte des chats.

Sur réservation

Traitement rapide et efficace

- sciatique
- cervical
- lombaire

26 ans de savoir-faire

Maurice Boulet
Massothérapeute

308, Principale • Berthier-sur-Mer
259-3030

☎ 418-248-5622
☎ 418-248-7071

GFL
GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5

◆ Pare-brise
◆ Expert collision automobile
◆ Débosselage • Peinture

CarXpert
Carrossier expert

GARAGE RECOMMANDÉ
CAA

GARANTIE NATIONALE

Maigrir? Pour une décision éclairée

Vous reconnaissez-vous ?

En avez-vous assez des régimes de privations, de la frustration qu'ils vous font vivre, de votre poids qui joue au yoyo?

Avez-vous le goût d'une démarche globale et réaliste vous aidant à trouver les causes de votre problème de poids, afin de prendre des décisions et de poser des actions satisfaisantes? Vous êtes préoccupé(e) par votre poids ou votre relation avec la nourriture? Choisir de maigrir? est un programme conçu spécialement pour vous, quel que soit votre poids.

Choisir de maigrir ? peut vous aider !

- Pour briser le cycle du yoyo;
- Pour retrouver le plaisir de bouger et de manger sainement;
- Pour améliorer ma relation avec mon corps et la nourriture;
- Pour développer ma confiance en moi;
- Pour travailler sur ma motivation;
- Pour prendre une décision éclairée concernant mon

poids et ma santé;

- Pour élaborer mon propre plan d'action;
- Pour regagner du pouvoir sur ma vie et ma santé.

Qui anime les rencontres ?

Des professionnels de la santé ayant reçu une formation spécifique pour donner le programme : une diététiste-nutritionniste, une intervenante psychosociale, et un(e) spécialiste en activité physique.

Pour en savoir plus sur le programme, visitez www.equilibre.ca.

Si cette démarche vous intéresse, vous êtes invité(e) à :

1. Compléter le questionnaire d'inscription disponible à la réception du CLSC de Montmagny et le retourner avant le 4 mars 2015.
2. La prochaine session débutera le mercredi 18 mars 2015 à Montmagny (14 rencontres), Le lieu et l'heure des rencontres sont à préciser.

Pour plus d'informations : Marie-Ève Morin 4au 18-248-2572, poste 6184 ou Marie-Pier Roy au 418-248-2572, poste 6317. ☎

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada



Jacques Dumont

Rinfret Volkswagen
5355, boul. Rive-Sud
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
jacquesvw@qc.aira.com



François Lapointe
Député
Montmagny-L'Islet-
Kamouraska-Rivière-du-Loup

114, avenue de la Gare
Montmagny (QC) G5V 2T3
418-248-1211
Francois.Lapointe@parl.gc.ca



SERVICES FINANCIERS FONTAINE PICARD
Cabinet en services financiers

Placements garantis | Fonds distincts
Assurance vie | Assurance salaire
Assurance maladies graves | Assurances et rentes collectives

Réal Fontaine, a.v.c., Frédéric Picard:
Conseillers en sécurité financière | Conseillers en assurances et rentes collectives
Représentant d'épargne collective

Mikael Dostle: Conseillers en sécurité financière

Isabelle Morin, Micheline Leblanc: Adjointes administratives

Bertrand Bélanger, représentant autonome:

Conseiller en sécurité financière Conseiller en assurances et rentes collectives

234, boulevard Taché Est, Montmagny | 418 248-3358
fontainepicard.ca | fpicard@groupeafl.com

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



Jean Morin
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS



Lalimec
USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél. : 418 **884-3407**
Télé. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0



LES FONDATIONS

B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: **418-259-2709**
Télé.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY

La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny est une entreprise à dimension humaine offrant des services d'entretien ménager, de préparation de repas, de buanderie, d'accompagnement, de répit et de soins d'hygiène à toute la population de la MRC de Montmagny.

Nous sommes présentement à la recherche de personnes intéressées au poste de:

Intervenant(e) à domicile

Bienvenue aux jeunes retraité(e)s!

L'intervenant(e) à domicile dispense des services d'entretien ménager, de préparation de repas, de buanderie et d'accompagnement.

QUALITÉS RECHERCHÉES:

- Discret, autonome, dynamique, bon jugement et une attitude positive.

EXIGENCES REQUISES:

- Les candidats doivent posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide;
- Avoir une bonne forme physique et aimer faire de l'entretien ménager.

Veillez nous faire parvenir votre candidature dès maintenant

Par courriel: adjointe@coopsd.com, par télécopieur au 418 248-4262

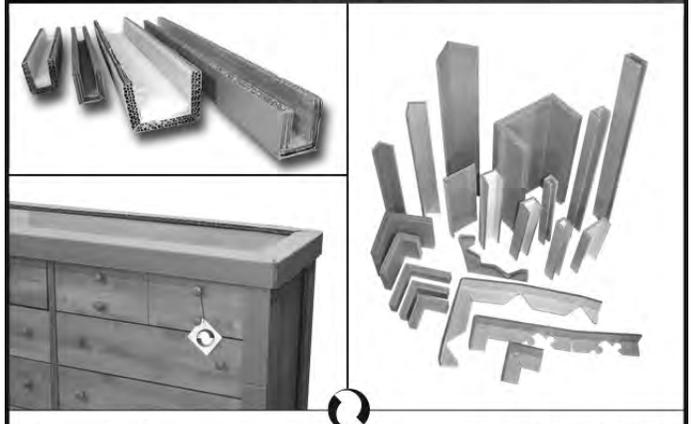
par la poste ou en personne

Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny
7, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1J6



Emballages de protection spécialisés
Produits de carton ondulé
Petites et grandes quantités

WWW.EMBALLAGESLM.COM



25, rue de l'Étang
Saint-François, Québec
Canada, G0R 3A0

T • 1 866 259-7710
F • 1 866 259-0909
service@emballageslm.com

Une visite virtuelle pour découvrir la bibliothèque municipale de Montmagny

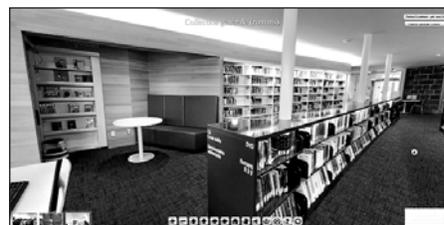
Les gens qui n'ont pas encore eu la chance de découvrir la bibliothèque municipale de Montmagny pourront désormais satisfaire leur curiosité grâce à la toute nouvelle application virtuelle mise en ligne aujourd'hui sur le site bibliothequedemontmagny.com. Conçue par Hidalgo Média, la visite virtuelle peut être visionnée à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile et permet d'effectuer le tour complet de chacun des secteurs en suivant le parcours suggéré ou en sélectionnant les espaces un à un dans le menu déroulant.

La visite débute à l'extérieur du bâtiment où il est possible d'apprécier la bibliothèque dans son environnement ainsi que les efforts de préservation de l'héritage architectural du presbytère Saint-Thomas qui accueille une partie des espaces de la bibliothèque. Une fois à l'intérieur, le visiteur est invité à se diriger d'abord vers le coin des enfants puis à déambuler dans toutes les pièces du rez-de-chaussée avant de se rendre à l'étage et finalement de terminer la visite à la mezzanine.

« Nous sommes extrêmement fiers du travail qui a été accompli. Cette visite virtuelle est une main tendue vers les citoyens, particulièrement vers ceux qui n'ont pas l'habitude de fréquenter les bibliothèques et qui pourraient croire que cette infrastructure ne leur est pas destinée. Dès le début de ce projet, j'ai toujours dit que la bibliothèque serait ouverte à

l'ensemble des citoyens. Elle est aujourd'hui une source de grande fierté pour nous et je vous invite à partager cette belle réalisation

avec les gens de partout, anciens Magnymontois, membres de la famille ou amis vivant à l'extérieur », de mentionner le maire de Montmagny, M. Jean-Guy Desrosiers.



Des capsules d'information

À chacune des étapes, il est possible d'effectuer un balayage visuel de 360 degrés pour découvrir la bibliothèque dans ses moindres détails. Plusieurs capsules d'information viennent agrémenter la visite et fournir des renseignements supplémentaires à propos du lieu ou des activités qui s'y tiennent. C'est le cas notamment de la collection d'artéfacts qui fut présentée durant les premiers mois d'ouverture de la bibliothèque de même que de l'exposition Rencontres dont l'œuvre maîtresse est une toile de Riopelle. On peut également accéder au programme d'animation de la bibliothèque à partir de la salle d'animation située à l'étage.

« Nous voulons que notre bibliothèque soit un lieu accueillant et dynamique, et nous travaillons très fort pour proposer des activités qui rejoignent les citoyens de tous les horizons. Nous espérons maintenant qu'après avoir découvert le contenant, nous donnerons envie aux gens de venir découvrir le contenu, nos collections et notre belle programmation d'activités! », de conclure Jocelyn Landry, directeur de la bibliothèque municipale de Montmagny.

Pour être informés des activités et des nouveautés de la bibliothèque municipale, il suffit de visiter le site bibliothequedemontmagny.com, de s'abonner à l'infolettre, de suivre la page Facebook de la bibliothèque ou de composer le 418 248-4856.

**Source: Marie-Claude Montminy, conseillère en communication-
Communications régionales Montmagny**

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.



La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

*Nous avons
ce qu'il vous faut...
une équipe!*

Consultez nos chroniques sur notre site web
avocats-montmagny.com



LEMIEUX PARENT THÊBERGE
AVOCATS s.n.

TÉL: 418 248-3114 - FAX: 418 248-2945

Me Lemieux Me T. Blais Me Boillard Me Bouffard Me Labrie Me Thêberge

La chronique du pompier

Le chauffage au bois

✍ par Jacques Théberge, directeur incendie

Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Le chauffage au bois est-ce un danger chez vous? L'appareil de chauffage doit être homologué (ACNOR) pour notre sécurité et celle des autres. En raison de l'étanchéité des résidences d'aujourd'hui, l'entrée d'air contrôlée constitue une solution de départ à une combustion optimum. Ne pas laisser près des systèmes de chauffage et des tuyaux tous produits inflammables. Les tuyaux devraient avoir un dégagement d'un minimum de 2 à 3 pieds autour afin d'y avoir accès.

On se fait demander souvent d'où vient ce fameux crésote et c'est quoi ça? Le crésote est une réaction chimique qui est favorisé par une mauvaise combustion et est transporté par la fumée qui colle très bien aux parois de la cheminée tout en étant très inflammable. Il ressemble à de la cire noire. Les facteurs les plus pertinents sont du bois mal séché, manque de ventilation pour la combustion, bûches trop grosses, cendres abondantes, etc.

Pour une meilleure combustion, ne pas laisser accumuler de cendre qui pourrait obstruer les orifices d'air pour une combustion adéquate; petite quantité de bois à la fois fendu de grosseur normale qu'on peut lever d'une seule main. Un truc assez efficace, c'est l'utilisation d'un thermomètre à tuyau qui est vissé ou aimanté et qui doit être installé à environ 2 pieds à la sortie de votre système de chauffage. Lorsque le feu est en pleine combustion, il s'agit de rester dans la zone idéale de combustion soit entre 250 à 450 degrés Fahrenheit; ce qui a pour effet de bien brûler les gaz qui peuvent causer le crésote. Pour d'autres, lorsque la cheminée tire beaucoup trop, vous pouvez contrôler la combustion par une clé à l'intérieur de votre tuyau installée le plus près de votre système de chauffage. Il faut éviter tout système où l'on voit à l'intérieur du tuyau lorsqu'il est ouvert et qui pourrait entraîner un incendie lors d'un feu de cheminée.

Lors d'un manque de contrôle lors d'une combustion maximale ou d'un feu de cheminée et que le tuyau de l'appareil devient rouge âtre, vous devez appeler le 911 et s'il y a de la fumée à l'intérieur vous devez quitter le bâtiment pour votre sécurité. Si tout est sécuritaire pour vous et qu'il n'a pas de fumée à l'intérieur, diminuer l'intensité de la combustion en utilisant la moitié d'un verre d'eau sur la combustion (jamais plus de la moitié, car cela peut fissurer l'appareil de chauffage, le tuyau ainsi que la cheminée, car l'eau en vapeur prend beaucoup d'expansion et produit un facteur de refroidissement). Cela peut être répété dans un intervalle de 1 minute. 2 à 3 fois maximum.

L'entreposage des cendres doit se faire de façon sécuritaire, soit dans un contenant métallique avec couvert sans peinture et ni étiquette, car une étincelle de cendre peut être active pendant 72 heures. Si vous entreposez à l'extérieur, cela devrait être loin des bâtiments, car le vent peut attiser les étincelles du contenant.

Le ramonage une à deux fois par année selon les cas constitue un élément de prudence qui peut éviter bien des pertes de vie humaine et de matérielle. ☺

Service de réparation JP



Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0
Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

873, Rang Nord

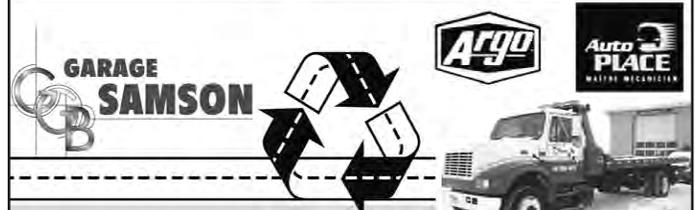
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 4B0

T 418 248-1422

F 418 248-7074

ggbsamson@globetrotter.net

www.ggbsamson.com



Rénovation à faire ?

GHISLAIN VÉZINA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maîtres électriciens
garanti son travail.

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16



418 259-7440

télec. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

La carte FADOQ vous offre plusieurs rabais

Les personnes du 3^e âge qui adhèrent au réseau FADOQ au coût de 25\$ par année bénéficient de plus de 1000 rabais et privilèges. Que ce soit pour l'assurance auto/habitation ou accident-maladie, pour des voyages, une nouvelle paire de lunettes, une journée de détente dans un spa ou même pour votre activité de loisir préférée, le Réseau FADOQ promet des économies à la hauteur de vos attentes.

Assurance Auto, habitation, accident, maladie, services financiers, voyages, titres. **Auto** Location, abri.

Habitation et rénovation Vidéotron : 5\$ par année sur la téléphonie résidentielle pendant 24 mois. Peinture, porte, fenêtre, chauffe-eau. **Programme Privilège Or. Santé et mieux-être** SOS Médic, audioprothésiste, centres dentaires, massothérapeute, optométriste, denturologistes. **Sports, loisirs et culture** Clubs de golf, Parc régional du Massif du sud, revues, journaux, magazines, ski alpin, navigation, vélo. **Tourisme et voyage**

Croisières, gîtes, hôtels, VIA RAIL.

Vous pouvez vous inscrire à l'infolettre du réseau FADOQ pour connaître les concours, les promotions, les activités, les rabais et tous les nouveaux dossiers en visitant le www.fadoq.ca/fr/Publications/Infolettre-et-bulletin-electronique/.

Source:
Comité MADA

LAURENCE HALLÉ TA

IMPÔT 2014

Je serai au Dépanneur Ultra tous les mardis et jeudis soirs de 18h à 21h jusqu'au 30 avril pour la préparation de votre rapport d'impôt 2014.

Tél.: 418-469-3907

Sont retournées vers le Père...



Madame Line Boulet décédée à l'âge de 50 ans le 15 décembre 2014 à son domicile. Elle était la fille de feu Monsieur Marius Boulet et de Madame Réjeanne Bourget. Elle était la conjointe de Monsieur Ron Massey. Elle habitait Saint-Herménégilde dans la région de Coaticook, autrefois de Saint-François-de-la-

Rivière-du-Sud. Outre son époux et sa mère, elle laisse dans le deuil, ses frères et soeurs: Jean-Marie Boulet (Sylvie Lemieux), Solange Boulet (Mario Berthiaume), France Boulet (Serge Boisvert), Lucie Boulet (Martin Labrecque), Gilbert Boulet (Susana Cantos), Louise Boulet (Rafaël Cantos), Régis Boulet (Karine Breton). Tous ses neveux et nièces: feu Étienne Boulet, Yan Berthiaume (Catherine Tremblay), Joannie Berthiaume (Frédéric Drouin), Kim Berthiaume (Étienne Lemelin), Alex Berthiaume, Jonathan Côté, Amélie Côté (Jean-François Bérubé), Xavier Boulet Cantos, Alan Boulet Cantos, Paloma Boulet Cantos, Kattia Cantos Boulet, Sabrina Cantos Boulet, Lorenzo Cantos Boulet, Alexane Boulet et Lauralie Boulet.



Madame Colette Blais décédée à l'âge de 78 ans et 5 mois le 2 janvier 2015 à la Résidence L'Orchidée de Berthier-sur-Mer. Elle était l'épouse de feu monsieur Philius Blais. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil, ses enfants : Johanne (Patrice Samson), feu Sylvie, Diane, Jacques

(Mariette Samson), André (France Marois), ses petits-enfants: Mario (Christine Bilodeau) et Caroline Samson (Emmanuel Molinier), Marie-Michèle (Tommy Lavoie) et Mathieu Proulx, Sylvie (Kevin Flamand) et Alexandre Blais (Jean-Philippe Blondeau), Kaven et Justin Blais, ses arrière-petits-enfants: Emric, Britany, Alyson, Clovis, Jérémi, Jayna et Nicolas. Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Madeleine Blais (feu Arthur Blanchet), feu Robert Blais (feu Jeanne-D'Arc Noël), Laurette Blais, Gaston Blais (Lise Turcot), feu Albert Blais (feu Antonia Blais), feu Lucien Blais, Marie-Rose Blais (Jean-Guy Roy), Monique Blais (René Fiset). Le service religieux a été célébré le samedi 10 janvier 2015 en l'église de Saint-François, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.

Servi express

La fête des coeurs commence ici. Passez nous voir avant votre tête à tête en amoureux!

Dépanneur Ultra

Notre dépanneur à nous!

Saint-François

HEURES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU JEUDI DE 6H30 À 21H

VENDREDI 6H30 À 23H

SAMEDI 7H30 À 23H

DIMANCHE 7H30 À 21H

Sur place

Impôt-comptabilité

Déclaration par TED

Paniers de Noël : Merci pour votre générosité

Un grand merci à tous les particuliers qui ont fourni des denrées et à ceux qui nous ont permis des points de cueillette dans leur commerce pour former de magnifiques paniers de Noël.

Merci à tous les commerces qui ont contribué financièrement et très généreusement à ces paniers : Maxi et Coop IGA • Pharmacie Proxim Vincent Lamonde Boulet • Garant • Coop de la Rivière-du-Sud • Weed Man.

Vous êtes toujours aussi sensibles aux plus démunis. ☺

Source: Gilberte Crevier

Les activités sont reprises

par Jérôme Boulet et Malick Guimont-Boulet



Après le long congé de Noël, les activités sont reprises à l'école.

Les midis sportifs

Chaque jour 8, il y a des midis sportifs organisés par notre professeur d'éducation physique M. Patrice. Lors de ces activités, les élèves pratiquent plusieurs sports intéressants.

Les ateliers de cuisine

Tous les mercredis, après l'école, des ateliers de cuisine ont lieu. Ils sont organisés par madame Sonia Blais et madame Valérie Thibault. Avant Noël, ce sont les élèves de 1re et 2e année qui pouvaient y participer. Après Noël, c'est au tour des 3e et 4e année. Lors de ces moments, les élèves cuisineront des mets délicieux.

Les midis Karaté

Les activités de karaté reprennent vers la mi-janvier tous les mercredis pour les élèves intéressés. ☺

Alfred Boulet
Encans Boulet inc.

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

FERME HORTICOLE
Lajoie

LA DESTINATION **FLEURS & JARDINS**

330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
T: 418 884-3124 • www.fermehorticolelajoie.com

Lajoie, c'est aussi des
Paysagistes
www.lajoiepayagistes.com

Weed Man[®]
ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877

www.weedmanquebec.com

Monywill enr. R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Bois de rénovation
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 Fax: 418 259-3035
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

**Forage J. & R.
Cloutier inc.**

R. B. Q. : 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net

La Boucle Vidéotron 2015 à Montmagny

Le cap des 2 000 inscriptions est franchi!

En décembre dernier, l'équipe du Grand défi Pierre Lavoie et la Ville de Montmagny annonçaient conjointement que le 13 juin prochain, plus de 5 000 cyclistes venant des quatre coins du Québec seraient sur la ligne de départ à Montmagny pour parcourir une boucle de 135 km. À peine un mois après l'ouverture de la période d'inscription, les organisateurs de ce grand rendez-vous sportif sont heureux d'annoncer que le cap des 2 000 inscriptions a déjà été franchi.

Même si ces premiers résultats sont des plus encourageants, il reste encore plusieurs places à combler avant le jour J. Toutes les personnes qui souhaitent effectuer un changement dans leurs habitudes de vie sont invitées à s'inscrire dès maintenant sur le site legdpl.com/la-boucle. Comme le parcours, La Boucle, est non chronométré, il est accessible aux cyclistes de tous les niveaux.

Bénévoles recherchés

Pour faire de cet évènement un franc succès, le comité organisateur magnymontois aura besoin de pas moins de 200 bénévoles pour veiller notamment à l'accueil, au stationnement, au ravitaillement, à la fermeture des rues et à la signalisation.

Les personnes intéressées pourront bientôt s'inscrire de façon individuelle directement sur le site Internet de La Boucle 2015 mais dès lors, la Ville de Montmagny invite les organismes, les clubs sociaux et les clubs sportifs de la région qui souhaiteraient s'impliquer quelques heures ou tout au long de la journée du 13 juin à manifester leur intérêt en composant le 418 248-6022.

Rappelons qu'ensemble, La Boucle et le 1000 km représentent le plus important rendez-vous cycliste annuel



La Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie est accessible aux cyclistes de tous les niveaux.

axé sur la prévention des maladies et la promotion des saines habitudes de vie. En plus d'offrir une excellente tribune aux saines habitudes de vie, La Boucle Vidéotron permet d'agir concrètement pour favoriser un changement de culture en santé puisque des milliers de dollars sont amassés par les Boucleurs et remis aux écoles de leur choix pour financer des projets d'activité physique. ☺

Source: Émilie Laurendeau
Communications régionales Montmagny



Compétition de Volley-Ball

Les élèves porteront les couleurs du Noir et Or

par Lydia Laliberté et Justine Langlois

Le 6 février prochain, une compétition de volleyball aura lieu à l'école Louis-Jasques-Casault. Les élèves de 5^e et 6^e année auront la chance de participer à cette activité si amusante. Nous allons travailler fort pour améliorer nos techniques avec monsieur Patrice, notre enseignant d'éducation physique. Nous serons fiers de porter nos chandails du Noir et Or pour cette occasion. ☺

**SOYEZ RECONNUS
PAR VOTRE CLIENTÈLE
GRÂCE À UNE IMAGE
CORPORATIVE
RECHERCHÉE**

La **force** d'une équipe

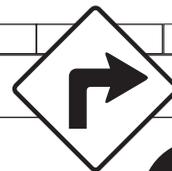


CREDO
création • impression • affichage
1010, rue Renault, Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 2Y8

CONCEPTION
WEB
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE
AFFICHAGE GRAND FORMAT
IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
KIOSQUE

visitez notre site web
www.impressionscredo.ca
pour en savoir plus sur nos services





✍ par Jean Dominique Rousseau

Dans un pays nordique et démocratique où l'hiver dure au moins 82 parties, il y a le CH par ci, le CH par-là, la maisonnée est CH, la rue est CH, le quartier est CH, la paroisse est CH, le village est CH, la ville est CH, Montréal est CH, Québec est CH, et même le Québec est CH, le monde est CH. Les médias en ont que pour le CH et tous ont le CH gravé sur le cœur, surtout quand le culte de la Sainte-Flanelle atteint son paroxysme et que le dénouement de la joute va se jouer en fusillade. Mais, quand la fusillade n'est plus un jeu et que le CH devient Charlie Hebdo, C pour Charlie et H pour Hebdo, la fusillade prend un autre sens.

Dans l'immense répertoire de la folie humaine, on a assisté par média interposé à un épisode malheureux, à une autre pétaradante démonstration de la capacité de certains humains (peut-on encore dire humains?) de pouvoir dépasser l'entendement. Une belle gang de sans-desseins qui tue pour des dessins. C'est dangereux des dessins! Le prix de la niche à chien va augmenter et beaucoup de gens vont avoir la chienne! Pave-t-on la route de l'Armageddon (le lieu symbolique du combat final entre le Bien et le Mal) sur la plaine de Meggido? Est-ce le «clash» des civilisations? Un peu comme pour les attentats des tours jumelles, les événements tragiques du 7 janvier 2015 serviront de prétextes en or pour scruter à la loupe la vie privée des citoyens et les libertés seront diminuées d'une manière inversement proportionnelle à l'augmentation des budgets pour le bras armé du pouvoir. Selon la température ambiante du pays, de la ville, les soldats protégeront les points chauds, les mosquées, les synagogues, les églises et Dieu sera pris en otage en étant victime d'une sorte de ghettoïsation (tenir une minorité à l'écart de la société). Le pauvre dans son bidonville, le riche dans son paradis fiscal, le malade dans sa salle d'attente, etc.

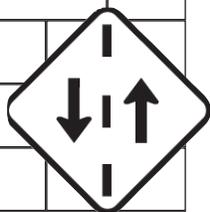
Si on sort du capharnaüm philosophique de la dictature religieuse, du mon-dieu-est-plus-fort-que-le-tien,



Dessin

C'est dangereux des dessins! Le prix de la niche à chien va augmenter et beaucoup de gens vont avoir la chienne!

du mon-dieu-est-plus-ci, du mon-dieu-est-plus-ça. Le principe de base c'est l'amour inconditionnel, un peu comme celui du père Noël. L'amour de soi, l'amour de son prochain, l'amour des animaux, l'amour de la planète. Il faut préférer l'empathie à la peur. Le niveau de conscience détermine la destinée des êtres et chaque être influence la trajectoire des êtres qu'il côtoie. La liberté d'expression est l'une des pierres d'assises d'une société qui évolue par le peuple pour le peuple. La possibilité de dire et aussi celle de contredire, de redire, de maudire et de ne rien



H



tiré de <http://rigolons.centerblog.net/65-attention-au-dessin>

che à chien va augmenter et beaucoup de

Prier

Le chemin de la vie étant ce qu'il est, il nous mène tantôt sur des routes panoramiques et bucoliques,

tantôt sur des routes hasardeuses et périlleuses. Quand tu t'enlises dans les ornières ou les nids-de-poule de la vie, qui la plupart du temps sont des nids de vautours où ces vilains charognards attendent que tu trébuches ou t'aident pour que tu t'enfarges dans les fleurs du tapis. Généralement, même très couramment, le premier réflexe de la plupart des humains c'est d'implorer la sacristie en changeant de places les accessoires consacrés pour le culte. L'effort liturgique est bon pour l'inventaire des biens meubles et immeubles, mais pour revendiquer l'appui en haut lieu dans les jours de pluie, j'ai des doutes. Quand tu lamentes ton passé, quand tu gémisses ton présent, quand tu pleures ton futur et que le découragement te gagne bref quand tu brailles ta vie, tu as besoin du traitement royal pour exterminer les démons intérieurs, pour anéantir le mal, pour pulvériser le désespoir, pour noyer les ténèbres dans la lumière.

Quand vous priez, ne répétez pas sans fin les mêmes choses comme les païens: ils s'imaginent que Dieu les exaucera s'ils parlent beaucoup. -- Matthieu 6.7

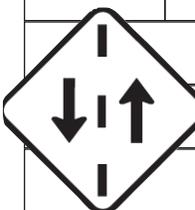
Prier c'est s'approprier du temps pour soi, du temps de qualité pour méditer sur tout et sur rien, mais surtout sur la vie en général, qui passe trop vite quand on court après tout. Faudrait faire comme l'escalier et penser à la marche, la marche à suivre en sachant remercier quand il pleut des bontés dans notre vie, dans notre entourage, comme quand Dieu nous abreuve de son amour, de sa source. Dieu ressource l'âme et l'esprit.

Prier c'est laborieux. Comment dire quand tu sais à l'avance que ce que tu vas dire est déjà connu? Comment parler quand tu sais à l'avance que ce que tu vas parler est déjà connu? Comment faire pour bien faire? On dit que Dieu le sait et le diable s'en doute! J'imagine bien humblement que prier c'est prioriser la sincérité comme quand on parle à un ami qui est toujours là pour t'aider sans te juger. Dieu «compagnonne» l'âme et l'esprit.

Prier c'est travailler avec sa conscience à l'élévation de son être intérieur vers le monde divin afin de capturer l'harmonie. Dieu harmonise l'âme et l'esprit.

Prier c'est l'acceptation de ce qu'on est, de ce qu'on a, avec une grande dose d'humilité pour ouvrir la clôture barbelée invisible qui encercle l'épanouissement. La libération du soi permet d'allumer la flamme de l'émerveillement, de rêver, de créer, de lézarder au soleil de l'unique, au soleil de l'amour. Dieu bronze l'âme et l'esprit.

Prier c'est aussi être cordial et chaleureux. C'est prodiguer l'hospitalité en notre cœur, en notre âme, en notre esprit. Prier c'est faire tourner la grande roue de l'entraide pour notre prochain, pour notre communauté, pour notre planète. C'est offrir de la compassion avec passion. Dieu solidarise l'âme et l'esprit. ☉





Cueillette de bouteilles

26 900 contenants vides remplissent les coffres

par Justine Langlois et Lydia Laliberté

Le samedi 10 janvier, une cueillette de bouteilles a eu lieu au profit du voyage à Montréal des élèves du 3e cycle. Nous avons classé 26 900 contenants vides et avons amassé plus de 1700\$!

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à cet événement. Merci à la Municipalité qui accepte d'entreposer les bouteilles jusqu'à ce que les camions de recyclage viennent les chercher. Merci à la Coop Unimat de la Rivière-du-Sud pour avoir bien voulu faire du transport et à M. Réal Giasson, propriétaire du restaurant et dépanneur L'Arrêt Stop, d'être notre fidèle partenaire depuis tant d'années.

Continuez d'accumuler vos bouteilles, nous passerons à nouveau les chercher après le congé de Pâques. ☺

Le Festival des petites joues rouges

Vive l'hiver!

par Alice Fiset et Frédérique Simard

En 2015, il y aura encore le Festival des petites joues rouges à l'école La Francolière. Il débutera le 2 février et se terminera le 5 février. Chaque jour, il y aura une activité sportive à l'extérieur. Lundi, nous aurons une récréation prolongée de 15 minutes en avant-midi et en après-midi. Le mardi 3, les élèves vont jouer au soccer extérieur. Ce sera une période de 54 minutes à la discrétion de leur enseignante. Le mercredi 4, il y aura la construction d'un Inukshuk. Chaque classe en fera un. Les élèves devront prévoir au moins un contenant d'eau glacée. Pour la dernière journée de plaisir d'hiver, le jeudi 5, nous irons glisser, patiner et nous aurons la chance de boire un bon chocolat chaud. Vive l'hiver! ☺

Entrevue avec Mathieu Boucher

On lui doit la propreté de notre école

par Raphaël Lamonde et Simon Buteau

Monsieur Mathieu Boucher exerce le métier de concierge cette année à notre école. Pendant ses heures de travail, il passe la vadrouille, il lave et polit les planchers, il époussette et ramasse les vidanges. Il fait aussi bien d'autres tâches pour rendre notre école très propre.

Mathieu travaille dans notre commission scolaire depuis environ six mois. Il a déjà travaillé en entretien ménager dans un hôpital. Il a aussi travaillé dans des fermes agricoles, dans le domaine de l'alimentation et a également travaillé dans les métaux et dans la construction.

Mathieu a choisi de travailler dans ce domaine parce qu'il aime ce travail. Pour l'exercer, il doit avoir un secondaire 5 et de l'expérience. Monsieur Mathieu aime toutes les tâches qu'il fait. Ce qu'il trouve le plus difficile dans son travail, c'est qu'il manque de temps pour rendre l'école encore plus belle. Ce qui le passionne en travaillant dans une école, c'est de voir les élèves tous les jours.

Dans ses moments libres, Mathieu fait de l'entraînement, de la marche. L'été, il fait du vélo et de la moto. Il n'a pas d'enfants. Il est natif de Sainte-Anne de La Pocatière. Monsieur Mathieu habite maintenant à Saint-Raphaël. Merci monsieur Mathieu pour ton travail. ☺





Je salue l'hiver

Nous voici au beau milieu de l'hiver. Certains d'entre nous aiment beaucoup les sports d'hiver et ne vivent que pour se retrouver au grand air, à purifier leurs poumons et leur esprit. Certains autres sont amoureux du printemps et de l'été.

La saison froide les désole ou les enrage. Ils cherchent par tous les moyens à y échapper et ne sont heureux que s'ils peuvent accompagner les oiseaux dans leur migration vers le sud. Nous avons la chance de vivre dans un pays où les quatre saisons diversifient le déroulement du temps. Quand nous n'aimons pas l'hiver, ce dernier nous semble cependant bien long. Plutôt que de pester contre la neige et la froidure, prenons donc quelques petites vacances en esprit: une belle plage dorée, la mer, les oiseaux marins, l'air salin... Hum! c'est bon de rêver! ☺

Jean Gendron

Sudoku

	7					1	
		1	7		9	3	
5		3				9	4
7				1			9
		8	9		2	4	
3				6			7
4		7				8	1
		5	8		7	2	
	2						6

Moyen

1	9	6	8	2	7	5	3	4
2	5	4	9	3	6	8	7	1
3	7	8	1	5	4	2	6	9
4	2	5	6	8	3	9	1	7
7	1	3	5	9	2	4	8	6
8	6	9	4	7	1	3	2	5
5	8	2	7	6	9	1	4	3
6	3	1	2	4	5	7	9	8
9	4	7	3	1	8	6	5	2

Solution_janv 15

MOTS CACHÉS

Thème : L'amour

5 lettres cachées

A	U	T	R	E	M	R	A	H	C	T	M	A	R	I
L	P	T	P	A	S	S	I	O	N	N	C	E	N	E
E	A	S	N	O	S	S	I	R	F	A	R	C	O	M
N	R	N	E	E	E	E	E	V	I	F	O	O	E	M
R	F	E	O	N	M	L	S	R	U	N	M	N	L	O
E	A	I	L	D	O	E	L	U	D	E	A	E	B	H
T	I	B	E	A	I	I	H	I	O	N	N	R	I	T
A	T	E	U	B	T	P	T	C	M	P	E	T	S	N
M	R	R	T	O	T	I	U	C	A	A	E	T	S	E
R	I	U	U	N	O	B	O	C	E	T	F	E	O	M
U	S	T	M	N	M	E	S	N	R	F	T	L	P	I
E	I	N	N	E	B	A	O	U	O	F	F	A	M	T
L	A	E	U	I	E	U	R	S	O	U	D	A	I	N
A	L	V	E	L	R	T	E	S	Y	M	B	O	L	E
V	P	A	J	O	I	E	U	Q	I	S	Y	H	P	S

SOLUTION JANVIER

Espoir

A
Affection
Attachement
Autre
Aventure

B
Beauté
Bien
Bon

C
Charme
Cupidon

E
Enfant
Épouse
Éros

F
Famille
Fou
Frissons

H
Homme

I
Impossible
Inconditionnel

J
Jeu
Joie

L
Lettre
Lien

M
Mari
Maternel
Mutuel

N
Noce

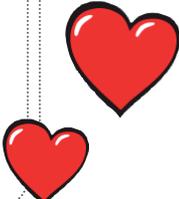
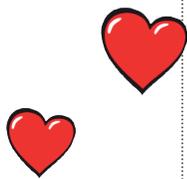
P
Parfait
Passion
Physique
Plaisir

R
Relation
Roman

S
Sentiment
Soudain
Symbole

T
Tendresse
Tomber

V
Valeur
Vif

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1 Semaine du développement international	2 Réunion du conseil	3	4	5	6 Messe à la Chapelle des Prairies 19h Bac bleu 	7
8	9	10 Réunion des Fermières 13h30 Réunion du Comité d'embellissement 19h 	11 FADOQ Saint-François Dîner de la Saint-Valentin Arrêt-Stop 11h	12 Tombée du journal 	13	14 
15 Semaine de la relève coopérative	16	17	18	19 	20 Bac bleu 	21
22	23	24	25	26 	27 Collecte des monstres 	28
SAINT-VALENTIN						
			Sécurité routière		Soyez prudents!	
						

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 12 janvier 2015, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Rénaud Roy, Maire, madame Huguette Blais, messieurs Richard Fiset, Marcel Bonneau, Fabien Gagnon, Rémi Montminy et Patrick Laliberté, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénaud Roy, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2014 ainsi que celui de la séance spéciale du mardi 16 décembre 2014 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2014 ainsi que celui de la séance spéciale du mardi 16 décembre 2014 soient acceptés tels que déposés.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Rien à signaler concernant les deux procès-verbaux.

LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2014

Bac de récupération.....	95,00
Bar.....	373,05
Frais de poste journal l'Écho	262,76
Gouvernement du Québec, contrat route 228	3 703,36
Groupe Ultima, remboursement du solde créditeur.....	3 416,00
Hydro-Québec, solde créditeur.....	8,20
Location de salle	350,01
Loyer.....	1 470,00
Municipalité St-Pierre:	
Emprunt honoraires eau.....	6 250,69
Opération eau potable.....	51 885,72
Administration eau potable.....	2 010,56
Immobilisation Usine d'eau.....	11 505,73
Incendie opération	20 109,73
Administration 1,5% incendie	870,30
Service de la dette Camion (2013)	6 591,13
.....	97 210,88
Permis	15,00
Recyclage de fer Garage	1 489,59
TOTAL:.....	108 393,85

**PRÉSENTATION AUX ÉLUS DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2014
TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2014 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu l'autorisation du Conseil par voie de résolution (No 186-2014) avant de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal reconnaît avoir bien pris connaissance des comptes qui ont été payés en décembre 2014 et qu'aucun de ceux-ci ne soulève de commentaires particuliers:

A1 Hydraulique, pièce camion Ford.....	17,07
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eau usée.....	292,04
Air Liquide, gaz en bouteille + contrat location bouteilles.....	747,36
Aliments Trigone, produits farine et gruau (prix soirée bénévoles).....	20,00
Alphonse Lamonde, inspection des fournaies à la Maison de la Paroisse, au garage municipal et au Centre des Loisirs.....	1 694,32
Aquatech:	
Opération Usine d'eau potable et ass. eaux.....	10 926,07
Vérification débitmètre Usine d'eau potable.....	316,18
Aréo-Feu:	
2 chapeaux de pompiers.....	553,19
Vérification appareil respiratoire.....	936,40
Bell, Iphone Loisirs, Iphone Garage + cellulaires.....	382,71
Bureautique Côte-sud, contrat photocopieur.....	739,29
Camions Freightliner Qc, pièces camion Freightliner.....	216,10
Carrières Rive-Sud, 11,76 t.m. gravier + redevances à 13,39.....	181,05
Centre de location Montmagny, location scie à béton.....	95,43
Dany Coriveau, remb. frais déplacement 10 km (pompiers).....	4,50
Dépanneur Ultra St-François, essence (garage).....	299,70
Distribution Steeve Blais:	
Nappes papier Loisirs et sacs à ordures.....	255,46
Produits sanitaires.....	98,89
Fondation Hôtel-Dieu Montmagny, 2 cartes pour le souper 2015.....	160,00
FQM, facturation Dicom, envoi échantillons eau potable et divers.....	359,39
Garage Gilmyr, pièces camion Freightliner.....	91,81
Garage J.G. Rémillard inc., 8 couteaux.....	1 143,71
Groupe Pages Jaunes, publicité.....	77,90
Hydro-Québec, services:	
Usine d'eau potable.....	4 341,01
Poste ass. Morigeau.....	157,49
Poste surpresseur St-Pierre.....	119,75
Enseigne 4-chemins.....	29,02
Caserne incendie.....	268,65
Maison de la Paroisse.....	504,89
Poste ass. village.....	2 813,16
Garage.....	527,48
Loisirs.....	967,42
Loisirs climatisation.....	287,99
Compteur d'eau St-Pierre.....	23,16
Parc Olivier Tremblay.....	50,02
Pavillon Bédard.....	63,84
2, 5 ^e Rue Est.....	82,56
Éclairage public.....	760,09
IC Zones, renouvellement annuel du nom de domaine.....	28,74
Jacques & Raynald Morin inc., réparation d'un bris d'aqueduc vis-à-vis du 499 ch. St-François Ouest.....	3 223,90
Jocelyne Noël, entretien ménager novembre & décembre.....	165,00
Journal l'Écho, publicité décembre.....	684,00
Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre.....	24,50
Kemira, 6 x 25 kg à 685\$/100 kg polymère.....	1 181,37
La Coop Montmagny, lumières de Noël pour sapins.....	51,67
La Coop Rivière du Sud, matériel divers:	
Pavillon Bédard.....	52,25
Embellissement (Noël).....	48,58
Loisirs.....	12,05
Service incendie.....	91,30
Usine d'eau potable.....	56,25
Garage.....	182,96

Crédit location salle 2014	-250,00	193,39
Labatt Brasserie, bière (Loisirs).....		427,49
Lapointe Auto Montmagny, inspection Dodge Ram + pièces		196,41
LCS, recherche de fuite sur réseau d'aqueduc.....		373,67
Le Placoteux, publicité calendrier nouveau-né.....		195,46
Lemieux, Nolet, honoraires audit intérimaire en décembre.....	2 299,50	
Les Alarmes Clément Pelletier inc., vérifier faute batterie système incendie (Usine d'eau potable).....		126,36
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour du Code municipal.....		143,24
Les Éditions Wilson & Lafleur, abonnement Code municipal.....		69,83
Les Équipements de ferme Bonneau, batteries (Service incendie).....		89,41
L'Oie Blanche, annonce terrains à vendre		24,50
Macpek, pieces camion Ford		248,06
Mathieu Paré, remb. facture + frais déplacement 269 km		181,15
Michel Théberge, sapins de Noël pour la Fabrique		200,00
Ministre des Finances, renouvellement du permis de boisson.....		628,75
Monyvill enr., déneigement à 78\$/hre: station d'épuration (7,75 hres), trottoir (4½ hres), multi déneigement (5 hres), ¾ hre fossés.....	1 614,25	
MRC de Montmagny:		
Collecte sélective tonnage novembre	598,77	
Entente inspecteur intermunicipale	1 413,60	
Politique familiale.....	2 500,00	4 512,37
Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide incendie 23 novembre 2014 et 10 décembre 2014.....		950,63
Philiass Blais & Fils:		
2150 m³ à 1\$ transport de neige.....	2 471,97	
4 hres souffleur Sicard à 130\$/heure + 1 hre «loader» à 90\$/heure	701,35	
Transport de sable et sel 150,15 t.m. à 4,50, 1 hre de location de pelle à 100\$ + transport 80\$.....	983,83	4 157,15
Philippe Gosselin & Ass:		
1315 litres à .7429 Huile à chauffage M. Paroisse	1 123,21	
711,4 litres à .7349 Huile à chauffage Loisirs	601,10	
1629 litres à .7429 Huile à chauffage Loisirs	1 391,41	
131,6 litres à .7349 Huile à chauffage Garage.....	111,20	
390 litres à .7429 Huile à chauffage Garage.....	333,12	
417,7 litres à .9969 Diesel Garage.....	478,77	
736,5 litres à 1.0049 Diesel Garage.....	850,95	
3331,5 litres à 1.0099 Diesel Garage.....	3 868,31	
2009,5 litres à .7599 huile à chauffage M. Paroisse	1 755,69	
1391,7 litres à .7599 huile à chauffage Loisirs.....	1 215,92	
754,1 litres à .7599 huile à chauffage Garage	658,85	
1351,8 litres de diesel à 1,0219	1 588,26	13 976,79
Pièces d'autos Carquest:		
Pièces équipement	377,15	
Pièces camion Ford.....	148,88	526,03
Pneus André Ouellet, ouvrage pour Freightliner		118,11
Porcico, déneigement station épuration 7,25 hres à 200\$.....		1 667,14
Postes Canada, envoi journal l'Écho		156,37
Praxair:		
2015 m³ à .3050 oxygène Usine d'eau potable.....	723,30	
Location bouteille – renouvellement bail (Service incendie).....	381,66	
Location réservoir d'oxygène (Usine eau potable).....	804,82	1 909,78
Propane GRG, 705,6 litres à 0,4190/litre.....		339,92
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement novembre 2014		6 483,17
Remorquage Bellechasse, remorquer camion Ford 10 roues.....		474,27
René Samson, réparation lumières de rue.....		659,21
Restaurant l'Arrêt-Stop, essence:		
Garage.....	122,39	
Service incendie.....	147,42	269,81
Service de réparation JP enr., pièces équipement		362,36
Services d'Équipements GD, pièces camion Freightliner		50,44
Spécialité Moteurs Berthier, pièce souffleur Loisirs.....		6,61
Spécialité Ressort inc.:		

Pièces camion Ford.....	23,46	
Vérifier moteur du Ford.....	448,95	472,41
St-François Pharma inc., eau déminéralisée (Usine eau potable).....		15,96
Supérieur Propane, location cylindre.....		9,20
Sylvain Lemieux, remb. frais cellulaire décembre.....		25,00
Transport Adapté Vieux-Quai, transport adapté novembre & décembre 2014.....		429,65
Unibéton:		
272,86 t.m. sable et sel à 21,95\$.....	6 968,66	
Courroie convoyeur pelle rétrocaveuse.....	86,23	7 054,89
Vidéotron, services:		
Bureau municipal.....	254,40	
Surpresseur St-Pierre.....	33,75	
Garage.....	100,93	
Usine d'eau potable.....	100,55	
Loisirs.....	133,67	623,30
Ville de Montmagny:		
Assistance feu au 64, ch. St-Frs Ouest.....	882,26	
Remplissage 3 bouteilles d'air.....	43,12	925,38
Visa:		
Maison des Jeunes.....	31,68	
Soirée des bénévoles.....	180,00	
Boisson.....	276,15	487,83
Yves Laflamme, frais déplacement réunion D.G. MRC 40 km.....		18,00
TOTAL:.....		89 657,53

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Jean-Benoît Boulet, services rendus Loisirs.....		50,00
Mathieu Paré, remb. de factures pour la Maison des jeunes + frais de déplacement 41 km.....		55,24
Postes Canada, envoi journal l'Écho (ext.).....		151,65
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2014.....		7 504,93
Revenu Canada, remise de décembre 2014.....		3 200,18
CARRA, remise de décembre 2014.....		604,54
La Fabrique, loyer bibliothèque janvier 2015.....		350,00
CIB, soutien technique 2015.....		3 495,24
L'Écho St-François, publicité janvier 2015.....		912,00
Les Concassés du Cap, collecte janvier 2015.....		4 430,53
Monyvill, 2 hrs à 79\$ Déneigement des trottoirs.....		181,66
Pagenet, location téléavertisseurs.....		41,08
Propane GRG, 792,4 litres à 0,409 Propane Service incendie.....		393,59
Socan, déclaration annuelle 2015.....		96,17
TOTAL:.....		21 466,81

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2015

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi ce qui suit:

RÈGLEMENT NO 240-2015

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières
ainsi que les tarifs des services pour l'année 2015

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015 a été déposé le 16 décembre 2014 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2015 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-quatre sous (0,84\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 et prélevée pour l'année fiscale 2015 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 et prélevée pour l'année fiscale 2015 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
3. Qu'un crédit de taxes équivalent à la somme payée en trop sera attribué à l'égard de l'ensemble des contribuables qui ont assumé erronément au cours de l'exercice financier 2014 des impôts fonciers basés sur la taxe foncière générale sur le non résidentiel (0,84\$/100\$) alors qu'elle aurait dû être de (0,77\$/100\$), soit plus particulièrement les immeubles de la catégorie agricole et les résidences rattachées à ces immeubles de la catégorie agricole;
QU'il soit ajouté à ce crédit de taxes afin de répondre conformément à l'article 249 de la Loi sur la fiscalité municipale, un crédit additionnel représentant les intérêts payables sur le montant trop perçu en 2014, calculé au taux de 12% l'an, soit le taux d'intérêt exigible à l'égard des arrérages de taxes fixé par la Municipalité au cours de l'année 2014;
Que ledit crédit de taxes servant à corriger cette erreur sera de huit sous (0,08\$/100\$) pour les contribuables touchés et portera le nom de «Dégrèvement» sur leur compte de taxes 2015.
4. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2015, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cent huit dollars (108,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

dimensions	équivalent en bacs verts	prix par bac vert	total
Container 1 v.c.	2	108,00	216,00
Container 2 v.c.	4	108,00	432,00
Container 3 v.c.	6	108,00	648,00
Container 4 v.c.	8	108,00	864,00
Container 5 v.c.	10	108,00	1 080,00
Container 6 v.c.	12	108,00	1 296,00
Container 7 v.c.	14	108,00	1 512,00
Container 8 v.c.	16	108,00	1 728,00

G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

7. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:

A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;

B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;

C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;

D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;

E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.

F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

dimensions	équivalent en bacs bleus	prix par bac bleu	total
Container 1 v.c.	2	56,00	112,00
Container 2 v.c.	4	56,00	224,00
Container 3 v.c.	6	56,00	336,00
Container 4 v.c.	8	56,00	448,00
Container 5 v.c.	10	56,00	560,00
Container 6 v.c.	12	56,00	672,00
Container 7 v.c.	14	56,00	784,00
Container 8 v.c.	16	56,00	896,00

G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

8.

A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).

B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.

C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.

D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins

- résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 9.
- A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 et prélevée pour l'année fiscale 2015 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015 et prélevée pour l'année fiscale 2015 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.
- | | |
|------------------|---|
| Bâtiment | Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées. |
| Résidence isolée | Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2). |

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent deux dollars (102\$) pour une occupation permanente et de cinquante et un dollars (51,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1^{er} avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.

2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 241-2015 INTITULÉ «TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BRAS-ST-MICHEL»

Le directeur général présente aux élus pour fin d'adoption le règlement numéro 241-2015 concernant des travaux d'entretien qui ont été réalisés dans le cours d'eau Bras-St-Michel.

RÈGLEMENT N° 241-2015

Travaux d'entretien dans le cours d'eau Bras-St-Michel

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits sur le cours d'eau «Bras-St-Michel» à la hauteur du lot 3 475 457 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à stabiliser les parois du cours d'eau par de l'empierrement;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été effectués au mois de septembre 2014 sous la surveillance de l'officier responsable désigné par la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par «Excavations Laurent et Frédéric Proulx» et qu'à la demande du propriétaire, ces derniers ont été faits à taux horaire bien défini selon le type de pelle utilisée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance spéciale du mardi 16 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE soit ordonné et décrété par règlement de ce Conseil portant le numéro 241-2015 et ce Conseil adopte ce qui suit:

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil décrète que des travaux d'entretien et de stabilisation ont été réalisés dans le cours d'eau «Bras-St-

Michel» à la hauteur du lot 3 475 457 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Article 3

Le Conseil décrète que le propriétaire concerné se verra imposer une taxe spéciale portant la mention «Travaux d’entretien dans le cours d’eau Bras-St-Michel» (règlement No 241-2015. Cette dernière apparaîtra sur le compte de taxes 2015).

Article 4

La partie contributive à payer sera de:
Ferme laitière Dozie inc. 7 343,17\$

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 242-2015 INTITULÉ «TRAVAUX D’ENTRETIEN DANS LE COURS D’EAU LÉO THÉBERGE»

Le directeur général présente aux élus pour fin d’adoption le règlement numéro 242-2015 concernant des travaux d’entretien qui ont été réalisés dans le cours d’eau Léo Théberge.

RÈGLEMENT NO 242-2015

Travaux d’entretien dans le cours d’eau Léo Théberge

ATTENDU QU’il y a eu des travaux d’entretien réalisés dans le cours d’eau Théberge à la hauteur des lots 3 475 725, 3 475 750, 3 475 749, 3 475 748 et 3 475 959 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par Philiat Blais et Fils;

ATTENDU QUE les travaux d’entretien dans ce cours d’eau ont été supervisés par un officier désigné de la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny facture le coût de ces travaux d’entretien du cours d’eau Théberge à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va charger à son tour une taxe spéciale aux propriétaires qui ont demandé ces travaux d’entretien;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE soit ordonné et décrété par règlement de ce Conseil portant le numéro 242-2015 et ce Conseil adopte ce qui suit:

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil décrète que des travaux d’entretien ont été réalisés dans le cours d’eau Théberge à la hauteur des lots 3 475 725, 3 475 750, 3 475 749, 3 475 748 et 3 475 959 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Article 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés se verront imposer une taxe spéciale portant la mention «Travaux d’entretien dans le cours d’eau Théberge» (règlement No 242-2015 et que cette dernière apparaîtra sur le compte de taxes 2015 de chacun en fonction de leur partie contributive).

Article 4

La partie contributive de chacun des propriétaires concernés se répartit de cette façon:

	<u>No lot</u>	<u>Longueur</u>	<u>Répartition</u>
Alfred Labonté			

(loue à Ferme F.D. Gagnon)	3 475 725	170 mètres	33%
Ferme Gonzales inc.	3 475 959		
	3 475 750		
	3 475 749		
	3 475 748	350 mètres	67%

Le total de la facture s'élève à 2 592,77\$. Donc,

Alfred Labonté

(loue à Ferme F.D. Gagnon) doit en assumer 33%, soit 855,61\$

Ferme Gonzales inc. doit en assumer 67%, soit 1 737,16\$

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2015

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert.

Sachez qu'il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couvert. À défaut de vous être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'évènement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jacques Théberge à titre de garde-feu municipal pour 2015;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2014, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Fabien Gagnon.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Fabien Gagnon à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour 2015;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogées. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

Que la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier: 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc.): selon les coûts réels
- Frais de déplacement: 0,45\$/km

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat d'un (1) an du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, vient à terme le 6 février 2015.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le mandat du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, pour une autre année?

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef-pompier de monsieur Jacques Théberge vient à terme le 6 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme d'un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef-pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

La Municipalité désigne comme maire suppléant en 2015: Monsieur Rémi Montminy

ATTENDU QUE le terme d'un (1) an de madame Huguette Blais en tant que mairesse suppléante est échu;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le poste de maire suppléant soit comblé en 2015 par monsieur Rémi Montminy;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

La Municipalité désigne en 2015 comme remplaçant du Maire à la table des maires de la MRC de Montmagny: Monsieur Rémi Montminy.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Rémi Montminy, conseiller et pro-maire, pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lorsque ce dernier sera absent;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

PRIX DES TERRAINS EN 2015

Les terrains résidentiels de la Municipalité se vendaient au prix de 3,50\$/pi² en 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de vendre ses terrains résidentiels à 3,50\$ du pied carré en 2015.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (À TITRE INFORMATIF)

Voici un compte rendu de la situation concernant le développement domiciliaire de la Municipalité.

Phase I (1^{re} Rue, 2^e Rue et 5^e Rue Ouest)

- En tout, il y avait 17 terrains à vendre
- Il y en a 13 de vendus
- Il en reste 4 à vendre

Phase II (3^e et 4^e Rue Ouest)

- Il va y avoir 12 terrains à vendre lorsque les rues seront faites.

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (À TITRE DE RAPPEL)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont:

- M. Richard Fiset
- M. Jean-Yves Gosselin
- M. Dominique Lamonde
- M. Jacques Théberge

COMPOSITION DU COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) (à titre de rappel)

- Mme Huguette Blais, Conseillère
- M. Joseph-Aimé Blais, Âge d'or

- Mme Denise Blais, bibliothèque
- M. Jean-Yves Gosselin représentant
- Mme Rita Lamonde, vie active
- M. Jean Gendron, pétanque et Âge d'or

SOUSSIONS POUR LES PRODUITS CHIMIQUES DE L'EAU POTABLE

Aquatech a demandé des soumissions pour les produits chimiques utilisés à l'usine de filtration d'eau potable en 2015. Voici les résultats:

Chlore	Produits sanitaires Uniques	Jean-Paul Côté
	0,52\$/litre	0,50\$/litre
Pass	Kemira Water	--
	0,41\$/kg	
Micro Sable	John Meunier inc.	Distribution Glass Jet
	17,55\$/sac de 50 lbs	14,89\$/sac de 50 lbs
Soude caustique	UBA inc.	Produits CCC ltée
	0,44\$/kg	1,149\$/kg
Polymère Superfloc	Aquasan ltée	John Meunier
	6,49\$/kg	--
Polymère Magnafloc	Produits chimiques Magnus	John Meunier
	7,01\$/kg	--

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable utilise de nombreux produits chimiques;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux d'aller en soumission chez différents fournisseurs afin d'obtenir les meilleurs prix possibles;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les fournisseurs suivants pour ces produits chimiques en 2015:

Chlore en vrac	Produits Jean-Paul Côté.....	0,50\$/litre
Polymère Magnafloc	Produits chimiques Magnus	7,01\$/kg
Polymère Superfloc	Aquasan ltée	6,49\$/kg
Soude caustique	UBA inc.	0,44\$/kg
Micro sable	Distribution Glass Jet	14,89\$/sac de 50 lbs
Coagulant Pass	Kemira Water.....	0,41\$/kg

QUE les soumissionnaires retenus soient avisés du résultat afin que ces prix entrent en force pour l'année 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Quand on a des travaux à faire dans un cours d'eau, qui doit-on contacter?

C'est la MRC de Montmagny qui a la responsabilité des cours d'eau. Donc, c'est à eux qu'il faut s'adresser en tout premier lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à 20 h 30.

Adopté unanimement

Renald Roy, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Renald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Objet perdu

Si vous avez perdu un objet d'une certaine valeur, veuillez communiquer au 418-259-2287. ☎

ORGANISMES

WWW.STFRANCOIS.CA



Soutenez votre journal...

Tout au long de l'année, votre journal communautaire a besoin de votre soutien en souscrivant à son membership. Soyez encore nombreux à être membre de votre journal communautaire. Il en coûte 5\$ pour les membres individuels et 25\$ pour les membres organismes.



Membre organisme

Cercle de fermières

Club FADOQ

Club de pétanque

Soc. de conservation du patrimoine

Garde paroissiale (N)

Vallée des Pariries (N)

Aliments Trigone (N)

Club social des pompiers de St-François (N)

Membre individuel

Aurèle Gendron

Colette Boutin

Noëlla Tremblay

Richard Côté

Philippe Lamonde

Bernadette Corriveau

Lise Blais

Réjean Pellerin

Jean Dominique Rousseau

Wilfrid Marceau

Bérandère Noël

Louis-Marie Garant

Jeannette Cloutier

Lorraine Belleau-Lamonde

Jean-Yves Lamonde

Fernand Bélanger

Louise Théberge

Denis Rémillard

Suzanne Mercier

Jean-Marc Gosselin

Monique Laliberté

Raynald Laflamme

Huguette Blais

Élisabeth Gaudreau

Léo Boucher

Denis Laflamme

Ghislaine Théberge

Jean Corriveau

Ghislaine Robin

Étiennette Bélanger

Michel Raby

Louissette Gourgues

Gilles Buteau

Simone T. Picard

Nicole L. Couture

Rosaire Couture

Camille Laliberté

Yvette Cloutier

Julienne Lamonde

Johachim Lacroix

Ernest Lachance

Jacques Boulet

Lucille Kirouac

Huguette Bouffard

Denise Roy Boulet

Denis Boulet

Pierre Cauffopé

Christiane Bombardier

Denis Blais

Valérie Savoie

Daniel Roy

Irène Cloutier

Gonzague Lamonde

Mireille Fournier

Thérèse C. Morin

Jean-Paul Morin

Jean-Guy St-Pierre

Micheline Théberge

Rose-Anne Laliberté

Monique Audet

Jean-Luc Couture

Dominique Lamonde

Suzie Godbout

Gaby Picard (N)

Francine B. Corriveau (N)

Raynald Corriveau (N)

Linda Guimont (N)

Normand Lesieur (N)

Yves Laflamme (N)

Rosario Montminy (N)

Yvonne Asselin (N)

Jacques Théberge (N)

Lise Dumas (N)

(N): Nouveau membre ☎

LE POIDS SANTÉ

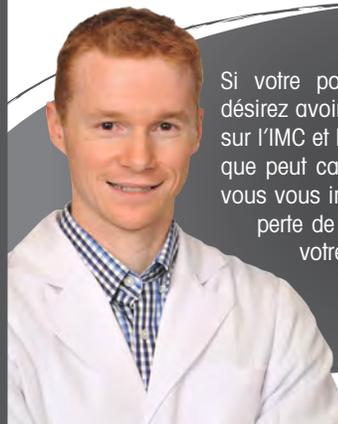
Le poids est un sujet qui nous interpelle tous à un moment ou l'autre de notre vie, que ce soit pour des raisons esthétiques et de beauté ou de santé. Il existe une façon simple de déterminer si votre poids correspond à un poids santé : l'IMC (indice de masse corporelle). Pour connaître votre IMC, vous n'avez qu'à diviser votre poids (kg) par votre taille au carré (m²).

COMMENT PERDRE DU POIDS

La meilleure façon de perdre du poids et de maintenir le nouveau poids est de modifier ses **habitudes de vie** et faire de **l'exercice** régulièrement.

- Suivez le Guide alimentaire canadien.
- Buvez 8 verres d'eau par jour.
- Mangez plus lentement.
- Ne sautez pas de repas.
- Évitez l'alcool.
- Mangez à des heures régulières.
- Choisissez une activité physique que vous aimez.
- Faites de 20 à 30 minutes d'exercice 3 fois par semaine pour débiter et augmentez progressivement.
- Variez les exercices d'assouplissement, d'endurance et de force.

Méfiez-vous des régimes rapides : les résultats sont éphémères. Vous ne devriez pas perdre plus de 0,5 à 1 kg par semaine.



Si votre poids vous inquiète ou si vous désirez avoir de plus amples renseignements sur l'IMC et les conséquences sur votre santé que peut causer un surplus de poids, ou si vous vous interrogez sur les produits pour la perte de poids, n'hésitez pas à consulter votre professionnel de la santé.

Vincent Lamonde Boulet
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud
418 259-7728

Proxim

REER - CELI



Planifier sa retraite n'est pas toujours une tâche facile. Être accompagné par un expert peut s'avérer fort utile. Et il ne faut pas attendre d'avoir accumulé des sommes importantes pour consulter un conseiller. Peu importe le montant à votre disposition, les conseils adaptés à votre situation vous guideront dans votre planification et dans l'accumulation d'un patrimoine financier intéressant.

METTRE EN PLACE UN PLAN

Cet accompagnement peut se traduire par l'élaboration d'un plan financier sur mesure, en lien avec vos objectifs personnels. Ce plan d'action vous aidera à pallier les imprévus qui pourraient survenir à court terme, mais aussi à poser les bons gestes afin d'atteindre vos objectifs financiers à long terme. Votre plan évoluera en fonction des changements dans votre vie, de vos attentes et de votre situation financière.

L'analyse de votre situation actuelle indiquera si vous épargnez suffisamment pour vous permettre la retraite dont vous rêvez. Dans le cas contraire, les meilleurs moyens pour y arriver vous seront proposés.

DES CONSEILS QUI RAPPORTENT

Votre conseiller Desjardins pourra vous guider vers la mise en place d'un portefeuille de placement. Il vous aidera à mieux connaître les différents produits financiers à votre disposition vous permettant ainsi de faire des choix de placements éclairés.

Vous pouvez compter sur les compétences et les connaissances de votre conseiller pour bâtir votre avenir financier.

desjardins.com/reerceli

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927 ou 1 866 259-7786



Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.